Image not found or type unknown

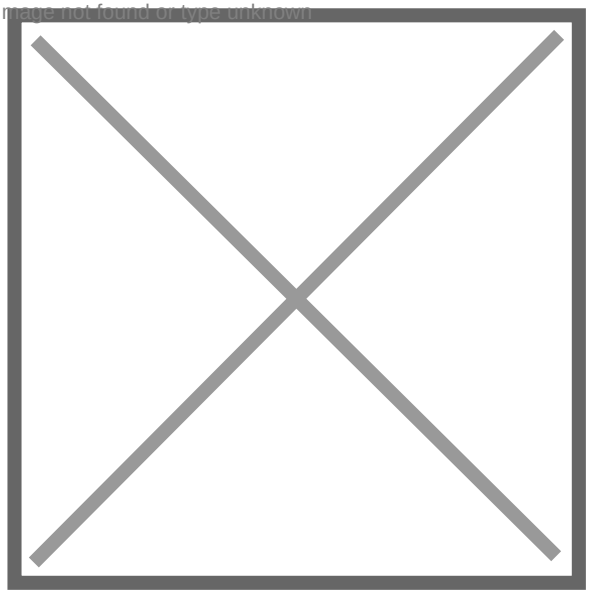

Convocation en crpc pour vol d'un chèque

Par **Thoms08320**, le **15/01/2018** à **01:39**

Bonjour,

Je passe en crpc le 6 février pour vol d'un chèque et tentative d'utilisation en 2013, j'ai un casier vierge, depuis la justice n'a plus entendue parler de moi, j'ai un enfant et je travaille, est-ce que je risque du ferme avec mandat de dépôt ?

Merci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **02:30**

Bonjour

non.

Votre situation personnelle et au vu de l'absence d'antécédents judiciaires, une peine d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt ne semble pas, mais alors pas, du tout appropriée.
Ce serait du jamais vu et encourrait une infirmation de la peine par la cour d'appel.

Bref je vous rassure vous ne serez pas envoyé en prison.

Restant à votre disposition

Par **Thoms08320**, le **04/02/2018** à **18:38**

Bonjour citoyen alpha désolé de ma réponse tardive, je n'avais pas vu votre réponse, mon avocat m'a dit la même chose, il pense à une amende, du surcis et où des TIG, mais m'a dit que pour lui il n'y aurait pas de ferme, ouvrant mon entreprise avec ma compagne dans quelques semaines et étant en formation pour cela j'espère que vous avez raison car cela aneantirais ces projets

J'aurais la réponse dans deux jours car c'est mardi qu'à lieu ma crpc

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2018** à **21:53**

Bonjour

comme quoi lol

Bref vous serez fixé dans 2 jours. Pour rappel vous n'êtes pas obligé d'accepter la CRPC. Toutefois le substitut demandera alors votre comparution devant le tribunal correctionnel. Vous pouvez aussi négocier la sanction proposée, demander la non inscription de la condamnation sur votre casier judiciaire si besoin.

Je peux vous assurer qu'une peine de prison ferme n'est pas du tout à envisager ou alors autant aller devant le tribunal. Ce serait une première au vu du dossier exposé!!

En tt état de cause, l'avocat qui vous assistera vous conseillera en fonction de la (les) peine(s) proposé(es) par le substitut.

Restant à votre disposition

Par **Thoms08320**, le **04/02/2018** à **23:52**

Pour vous qu'elles seraient les peines les plus lourdes qui seraient proposées dans mon cas ?

Par **Thoms08320**, le **05/02/2018** à **14:41**

Existe t'il des peines généralement appliquées avec comme dans mon cas un casier vierge, premier vol simple jugé en crpc, ou cela est vraiment au choix du substitut du procureur de mettre un mandat de dépôt si il le souhaite ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **citoyenalpha**, le **05/02/2018** à **21:02**

Bonjour

il n'y aura pas de mandat de dépôt. Enlevez cette idée de votre tête.

Concernant les peines : elles diffèrent en fonction du dossier, de la personnalité et des juridictions.
Ne vous stressez pas trop. L'important est que ayez retenu la leçon. En France on ne jette pas en prison les gens comme ça. La politique pénale est plutôt inverse.

Restant à votre disposition

Par **Thoms08320**, le **05/02/2018** à **21:06**

C'est vrai que j'ai cette boule au ventre depuis des mois avec la peur du mandat de dépôt, les amendes ou sursis ne me font pas peur car chaque erreur a sa conséquence et que je doit assumer mes actes, je vous tiendrais au courant demain en fin de journée de la décision de la substitut du procureur

Cordialement

Par **Thoms08320**, le **06/02/2018** à **09:02**

Voilà pour vous tenir informé je vient de passer devant madame la substitut et au vu de mon dossier et de la date des faits, j'ai été condamné à une amende de 800 euros avec sursis, j'attends mon passage devant un juge pour l'homologation

Par **citoyenalpha**, le **07/02/2018** à **00:30**

Bonjour

lol! comme quoi, à nouveau. On est très loin du mandat de dépôt.. Même pas d'amende à payer lol
Je pense que vous avez retenu la leçon et je vous souhaite une bonne continuation.

Cordialement

Par **Noubou**, le **05/04/2018** à **16:17**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour j’ai une CRPC le 9 mai pour vol sur mon lieux de travail c’est la première fois je n’ai pas de casier judiciaire je viens d’avoir une fille et je suis en recherche d’emploi qu’est-ce que je risque ?

Par **Julie1224**, le **01/06/2018** à **09:16**

Bonjour je suit convoqué en CRPC au mois de septembre pour avoir introduit du canabis au parloir, j’ai deux enfants que j’élève seul est je travaille penser vous que j’aurais une peine de prison ferme ? Cordialement

Par **Julie1224**, le **01/06/2018** à **15:08**

Bonjour je suit convoqué en CRPC au mois de septembre pour avoir introduit du canabis au parloir, j’ai deux enfants que j’élève seul est je travaille penser vous que j’aurais une peine de prison ferme ? Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/06/2018** à **15:24**

Bjr
Vous serez condamnée à une amende et de la prison avec sursis peut être.

Par **Julie1224**, le **01/06/2018** à **15:58**

Merci de votre réponse j’espère simplement ne pas aller en prison car sa serait compliqué pour mes 2 enfants

Par **Julie1224**, le **02/06/2018** à **10:13**

Merci de votre réponse j’espère simplement ne pas aller en prison car sa serait compliqué pour mes 2 enfants

Par **morobar**, le **02/06/2018** à **10:17**

Franchement introduire des stupéfiant au parloir d'une maison d'arrêt et penser s'en tirer "la fleur au fusil" c'est irréfléchi, et vous feriez bien de penser à vos 2 enfants avant de recommencer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **jodelariege**, le **02/06/2018** à **11:24**

bonjour il y a pas mal d'exemples sur internet dont celui ci où"la passeuse amoureuse " a été condamnée à 3 mois de prison...
https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/elle-introduit-de-la-drogue-en-prison-par-amour

la justice ne plaisante pas avec ce genre de chose et il fallait penser aux enfants avant...

Par **amajuris**, le **02/06/2018** à **12:10**

bonjour,
il y a quand même l'achat,le transport, la détention, l'offre de stupéfiants, l'article 222-37 du code pénal reste donc applicable, ensuite cela dépend des antécédents judiciaires de julie.
le fait d'avoir commis ces faits alors qu'on élève seul 2 enfants, ne sera pas forcément un argument recevable par le parquet, ce peut être même un élément en défaveur de julie.
salutations

Par **Lola76000**, le **15/05/2019** à **09:18**

Convoquée a une crpc pour abus de confiance et faux et usage de faux je vit seule avec mes trois enfants j'ai fait ça c'est un peu une vengeance mon ex était alcoolique et violent surtout avec mon fils j'ai fait une tentative de suicide car marre de cette vie j'ai trop peur a la prison pouvez vous me renseigner merci

Par **Floflo81**, le **13/10/2019** à **04:03**

Bonjour je suis convoqué en crpc pour vol avec infraction commis en Réunion, sachant que j'ai 4 mentions sur le casier dont deux de l'année dernière.
Et de plus on m'a mit du sursis sur les deux dernières et ces sursis m'ont été révoqué à auteur de 18 mois fermé.
Je travaille pas, j'ai pas d'enfants.
Pensez vous que j'aurais du ferme en plus et avec mandat de dépôt.
Moi au vu de tout ça, oui.

Par **SRT**, le **11/11/2019** à **13:57**

Bonjour il mai arriver le meme car un homme ma demander mon rib etc je lui est donner et a encaisser un chèque de 35000 euro il ma demander de faire des virements et de garder une certainne somme dargents pour moi . heureusement la banque a annuler tous les virement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

les 35 mille euro cest la banque qui les a et qui va les restituer a la victime je suppose. vous me conseillerez de paniquer jai 18 ans casier vierge je suis en apprentissage bac pro et jai peur que doige faire porter plainte???

et si les vitimes porte plainte quest ce que je risque

merci de maider jai peur

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés